

RÉFÉRENTIEL ACCESSIBILITÉ CFA

Référentiel et grille d'évaluation

Afin de guider les centres de formation et notamment les CFA à entrer dans une démarche d'amélioration de l'inclusion des apprenants handicapés, cette grille de référence a été élaborée pour identifier les axes et étapes à prendre en compte.

La première partie est destinée à apprécier les mesures d'organisation à mettre en œuvre au sein du centre de formation, la seconde partie étant liée au parcours de l'apprenant :

PARTIE A : MANAGEMENT GLOBAL DE L'ACCESSIBILITÉ

A1 - Pilotage de la politique Handicap

A2 - Accessibilité

A3 - Communication externe

PARTIE B : PARCOURS DE L'APPRENANT

B1 - Accueil et élaboration d'un parcours personnalisé

B2 - Accompagnement tout au long du parcours

B3 - Suivi post formation

A l'aide de ce document, le centre de formation peut donc se positionner sur son niveau de départ au regard de ses pratiques actuelles et identifier, lorsqu'il y a des écarts, les actions nécessaires à mettre en œuvre au travers d'un plan d'amélioration continue partagée par tous les acteurs.

| TITRE | QUESTION | CRITÈRES D'ÉVALUATION | AIDE |
|---|---|---|--|
| A - MANAGEMENT GLOBAL DE L'ACCESSIBILITÉ | | | |
| A1 -PILOTAGE DE LA POLITIQUE HANDICAP | | | |
| Politique Handicap | Avez-vous défini les axes prioritaires de la politique handicap ? | 0% : Non réalisé 50% : En cours de mise en œuvre 100% : Oui, et les axes sont inscrits dans le projet d'établissement | Le projet d'établissement peut aborder les axes prioritaires, rappeler l'engagement de la Direction, la mission du référent, les partenaires et les réseaux. |
| | Avez-vous fait un état des lieux des pratiques et moyens facilitant l'inclusion des apprenants en situation de handicap tout au long de la formation? | 0% : Non réalisé 50% : En cours de mise en œuvre 100% : Oui, et les moyens identifiés sont formalisés . | Les moyens peuvent être recensé dans le livret d'accueil, dans une procédure interne, etc. |
| | Avez-vous désigné un référent handicap ? | 0% : Non réalisé 50% : En cours de mise en œuvre 100% : Oui, et les équipes internes et les partenaires externes en sont informés. | Possibilité d'un référent central avec des correspondants par site. Il est recommandé de communiquer (en externe et interne) sur nom, rôle et missions du référent, + en interne d'afficher le lieu où contacter le référent et les périodes d'accueil / de permanences. |
| | Avez-vous défini ses missions ? | 0% : Non réalisé 50% : En cours de mise en œuvre 100% : Oui, ses missions et son positionnement dans la structure sont clarifiés. | Il est recommandé de rédiger par exemple une lettre de mission qui précise les objectifs, le temps dédié et rappelle le soutien de la Direction. Possibilité de préciser ces éléments dans une fiche de poste |
| | Avez-vous défini les compétences requises? | 0% : Non réalisé 50% : En cours de mise en œuvre 100% : Oui, les compétences requises sont identifiés et les besoins de développement planifiés le cas échéant. | Il est recommandé d'enregistrer les besoins de formation dans le plan formation. |
| Mobilisation & Professionnalisation des collaborateurs | Avez-vous défini les acteurs clés (internes et/ou externes) contributeurs à la politique handicap ? | 0% : Non réalisé 50% : En cours de mise en œuvre 100% : Oui, et le fonctionnement entre eux est précisé. | L'objectif est que le référent ne soit pas seul à porter la politique. |
| | Avez-vous défini les besoins de sensibilisation ou de formation des acteurs clés ? | 0% : Non réalisé 50% : En cours de mise en œuvre 100% : Oui, les besoins sont définis et leur mise en œuvre planifiée. | La sensibilisation peut se faire au travers de réunions d'échanges de pratiques |
| | Avez-vous informé et/ou sensibilisé l'ensemble des personnels du CFA sur la démarche d'accueil des apprenants reconnus travailleurs handicapés? | 0% : Non réalisé 50% : En cours de mise en œuvre 100% : Oui, l'ensemble des personnels du CFA sont informés | La sensibilisation peut porter sur l'accueil en milieu ordinaire de travail et de formation, le principe légal d'égalité d'accès à l'emploi et à la formation des travailleurs handicapés, la notion de compensation du handicap, le cas échéant sur la signature de la charte régionale de progrès pour l'accès à la formation et à la qualification des personnes handicapées. |

| TITRE | QUESTION | CRITÈRES D'ÉVALUATION | AIDE |
|---|---|---|---|
| Démarche d'amélioration continue | Organisez-vous un suivi quantitatif de l'accueil et de l'entrée en formation du public en situation de handicap ? | 0% : Non réalisé 50% : En cours de mise en œuvre 100% : Oui, nous suivons le nombre d'apprenants en situation de handicap et celui-ci est valorisé tant en interne qu'en externe. | |
| | Evaluez-vous vos pratiques en terme d'inclusion des apprenants en situation de handicap ? | 0% : Non réalisé 50% : En cours de mise en œuvre 100% : Oui, un retour d'expérience des pratiques est réalisé et peut conduire à l'identification de pistes d'amélioration. | L'évaluation des pratiques et des pistes d'amélioration peut se faire au cours des réunions d'échange, d'un conseil de perfectionnement, par la participation du référent aux réunions départementales et régionales en lien avec la « démarche d'accueil des apprentis reconnus travailleurs en milieu ordinaire de travail et de formation ». Elle peut de plus s'appuyer sur une enquête des apprenants (préalable ou post formation). |

A2 - ACCESSIBILITÉ

| | | | |
|---|---|--|--|
| Connaissance des obligations réglementaires | Réalisez-vous une veille des obligations réglementaires ? | 0% : Non réalisé 50% : En cours de mise en œuvre 100% : Oui, et nous intégrons les évolutions dans les process. | Concerne notamment les obligations à l'égard des publics en situation de handicap [Art. D 5211-2 et suivants du Code du travail]. La veille peut s'appuyer sur les informations issues des réseaux existants (RHF, délégué régionaux, Carif, Direccte..). |
| Accessibilité du bâti | Etes-vous en mesure d'attester de l'accessibilité pour la globalité de vos locaux ? | 0% : Non réalisé 50% : En cours de mise en œuvre 100% : Oui, et nous disposons de l'attestation d'accessibilité pour l'ensemble des locaux | A défaut d'accessibilité de la globalité des locaux, des travaux sont programmés et des «solutions d'effet équivalent» sont envisagées. [Cf. Art. R.111-19-7 et suivants du Code de la construction pour les ERP situés dans un cadre bâti existant / Cf. Art. R. 111-19 et suivant du Code de la construction pour les ERP neufs] |
| | Veillez-vous au maintien du niveau d'accessibilité du centre ? | 0% : Non réalisé 50% : En cours de mise en œuvre 100% : Oui, et un registre d'accessibilité est mis à la disposition des publics conformément aux obligation des ERP | La direction veille à la mise à jour régulière de ce registre. Les besoins liés à l'hébergement des apprenants sont également suivis. |
| | Les procédures de sécurité tiennent-elles compte des apprenants en situation de handicap ? | 0% : Non réalisé 50% : En cours de mise en œuvre 100% : Oui, les besoins des apprenants en situation de handicap sont pris en compte notamment pour les procédures d'évacuation. | Les procédures de sécurité peuvent tenir compte des conditions d'évacuation ou s'appuyer sur l'évaluation des risques (document unique). |
| Accessibilité des outils et matériels pédagogiques | Avez-vous recensé le matériel disponible permettant de réduire les situations de handicap (matériel, mobilier, outils, logiciel,...)? | 0% : Non réalisé 50% : En cours de mise en œuvre 100% : Oui, et la liste du matériel est communiquée aux équipes pédagogiques. | Objectif : Rendre accessibles les outils de formation « de droit commun ». La liste de ces équipements et matériels est actualisée et mise à disposition des équipes |

| TITRE | QUESTION | CRITÈRES D'ÉVALUATION | AIDE |
|---|---|--|---|
| Accessibilité des outils et matériels pédagogiques | Des modalités d'adaptation favorisant l'accessibilité aux informations et aux savoirs pour tous sont-elles identifiées et proposées aux apprenants en situation de handicap ? | 0% : Non réalisé 50% : En cours de mise en œuvre 100% : Oui, et les équipes sont informées des modalités d'adaptation possibles. | Cette mesure s'inscrit dans le cadre de l'obligation de proposer des adaptations (durée / rythme / méthodes / supports pédagogiques) (Cf. Art. D5211-2 et suivants du Code du Travail). Il est recommandé notamment de disposer autant que possible: - de supports pédagogiques en formats numériques (ex : format Word, police Arial...) permettant certaines adaptations comme l'interprétariat en langue des signes, braille, audio-transcription - d'encourager les formateurs à diversifier, partager et capitaliser les méthodes et modalités pédagogiques en réponse à une situation de handicap. - de proposer l'ajustement des soutiens spécifiques et des aménagements pédagogiques, si nécessaire |
| Adaptation des modalités d'examen | Avez-vous identifié les règles d'aménagement possibles des épreuves d'examens préparés dans le centre de formation, pour les apprenants en situation de handicap ? | 0% : Non réalisé 50% : En cours de mise en œuvre 100% : Oui elles sont connues par les équipes pédagogiques. | Les règles d'aménagement des épreuves de validation sont différentes selon les ministères. |

| A3 - COMMUNICATION EXTERNE | | | |
|--|---|--|---|
| Tout public | Communiquez-vous sur les dispositifs d'accompagnement des apprenants en situation de handicap auprès du grand public ? | 0% : Non réalisé 50% : En cours de mise en œuvre 100% : Oui, et nous informons également le grand public des outils à disposition. | |
| Apprenants et famille | Informez-vous les apprenants et leurs familles de la «démarche d'accueil des apprentis reconnus travailleurs handicapés en milieu ordinaire de travail et de formation» ? | 0% : Non réalisé 50% : En cours de mise en œuvre 100% : Oui, les apprenants et leur famille sont informés | Ces informations peuvent être précisées dans le livret d'accueil |
| Réseau d'accompagnement et autres partenaires contributeurs | Informez-vous les réseaux d'accompagnement de la politique d'accueil des personnes handicapées ? | 0% : Non réalisé 50% : En cours de mise en œuvre 100% : Oui, les réseaux d'accompagnement sont informés. | Le site internet et les différents supports de communication du centre de formation peuvent prévoir cette information |
| Employeurs | Informez-vous les employeurs de la « démarche d'accueil des apprentis reconnus travailleurs handicapés en milieu ordinaire de travail et de formation » ? | 0% : Non réalisé 50% : En cours de mise en œuvre 100% : Oui, les employeurs et notamment le médecin du travail sont informés. | |

| TITRE | QUESTION | CRITÈRES D'ÉVALUATION | AIDE |
|--|--|---|------|
| B - PARCOURS DE L'APPRENANT | | | |
| B1 - ACCUEIL ET ÉLABORATION D'UN PARCOURS PERSONNALISÉ | | | |
| Identification des publics et repérage des situations de handicap | Lorsque l'apprenant a informé de sa situation de handicap, proposez-vous un entretien individuel personnalisé dès le premier accueil ? | 0% : Non réalisé 50% : En cours de mise en œuvre 100% : Oui, et cet entretien est réalisé suivant la procédure définie et les informations sont transmises au référent handicap. | |
| Mobiliser les partenaires et parties prenantes | Identifiez-vous les partenaires et parties prenantes à impliquer dans le projet personnalisé (en CFA et chez l'employeur) ? | 0% : Non réalisé 50% : En cours de mise en œuvre 100% : Oui, les partenaires et parties prenantes sont identifiés permettant de co-construire le projet pédagogique personnalisé. | |
| Définir les besoins spécifiques | Organisez-vous des rencontres afin de définir les besoins d'adaptation au centre et chez l'employeur ? | 0% : Non réalisé 50% : En cours de mise en œuvre 100% : Oui, des rencontres sont organisées avec l'accord des apprenants. | |
| | Elaborez-vous un protocole d'accord avec l'entreprise pour les aménagements spécifiques relatifs ? | 0% : Non réalisé 50% : En cours de mise en œuvre 100% : Oui, lorsque besoin, un protocole d'accord précise les aménagements du contrat d'apprentissage (durée, organisation...) | |

| | | | |
|--|--|--|--|
| B2 - ACCOMPAGNEMENT TOUT AU LONG DU PARCOURS | | | |
| Accompagner dans les démarches administratives | Informez-vous les apprenants et leurs familles ainsi que les employeurs sur l'utilité et les modalités administratives d'une reconnaissance du handicap et des possibilités de prestations de compensation ? | 0% : Non réalisé 50% : En cours de mise en œuvre 100% : Oui, et nous les accompagnons si besoin dans les démarches administratives. | |
| Mettre en place les modalités de compensation du handicap | Mettez-vous en place les adaptations utiles à toutes les étapes de la formation (sélection / formation en centre / entreprise / validation) ? | 0% : Non réalisé 50% : En cours de mise en œuvre 100% : Oui, les adaptations utiles identifiées sont mises en place et les demandes de dérogation effectuées. | |
| | Prenez-vous en compte la situation de l'apprenant en situation de handicap dans les conditions de passation des positionnements à l'entrée en formation ? | 0% : Non réalisé 50% : En cours de mise en œuvre 100% : Oui nous prenons en compte la situation de l'apprenant en situation de handicap. | |
| Tenir informées les différentes parties prenantes | Informez-vous les équipes pédagogiques, l'employeur et les éventuels autres partenaires sur les situations spécifiques et individuelles de handicap à la demande ou avec l'accord de l'apprenant | 0% : Non réalisé 50% : En cours de mise en œuvre 100% : Oui, les équipes pédagogiques, l'employeur et les éventuels autres partenaires sont informés que ce soit à la demande de l'apprenant ou après accord de sa part. | |

| TITRE | QUESTION | CRITÈRES D'ÉVALUATION | AIDE |
|--------------------------------------|---|---|------|
| Prévoir les cas de mobilité ? | En cas de mobilité pendant l'apprentissage, les besoins spécifiques des apprenants en situation de handicap sont-ils identifiés ? | 0% : Non réalisé 50% : En cours de mise en œuvre 100% : Oui, les besoins spécifiques sont identifiés et pris en compte. | |
| Suivi du parcours | Effectuez-vous des points réguliers sur le déroulement du parcours de l'apprenant en situation de handicap avec les différentes parties prenantes ? | 0% : Non réalisé 50% : En cours de mise en œuvre 100% : Oui, des points réguliers sont prévus. | |

| B3 - SUIVI POST FORMATION | | | |
|---|---|---|--|
| Informez de la suite du parcours | Informez-vous les apprenants en situation de handicap sur les suites de parcours de formation et/ou l'insertion professionnelle ? | 0% : Non réalisé 50% : En cours de mise en œuvre 100% : Oui, et nous informons notamment sur les interlocuteurs à contacter | |
| Bilan du parcours | Proposez-vous un bilan du parcours de formation avant la fin de la formation aux apprenants en situation de handicap ? | 0% : Non réalisé 50% : En cours de mise en œuvre 100% : Oui, nous proposons de faire un bilan personnalisé. | |
| | Engagez-vous une réflexion sur la reconnaissance des acquis en précisant les conditions de réalisation ? | 0% : Non réalisé 50% : En cours de mise en œuvre 100% : Oui nous engageons cette réflexion avec l'apprenant. | |
| | En cas de rupture de contrat, les causes de la rupture sont -elles analysées ? | 0% : Non réalisé 50% : En cours de mise en œuvre 100% : Oui les causes de rupture sont systématiquement analysées. | |
| | Evaluez-vous l'impact de la démarche d'accueil des apprenants reconnus travailleurs handicapés sur l'ensemble des apprenants ? | 0% : Non réalisé 50% : En cours de mise en œuvre 100% : Oui une évaluation de l'impact est menée | |
| Suivi postérieur | Suivez-vous les résultats aux examens et l'insertion dans l'emploi des apprenants en situation de handicap ? | 0% : Non réalisé 50% : En cours de mise en œuvre 100% : Oui, et nous assurons le suivi sur une période déterminée | |